



La densité de population déterminante en matière de temps d'accès aux équipements courants

En Centre-Val de Loire, la moitié de la population est concentrée sur 6 % du territoire. Le degré de densité permet d'expliquer l'essentiel de l'écart des temps d'accès aux équipements et services entre communes. Ils sont moindres dans les communes denses qui disposent d'une plus grande variété d'équipements. Sur le seul panier des équipements courants, la densité est plus déterminante que la localisation au sein des aires urbaines pour mesurer le temps d'accès. Pour les équipements et services plus spécifiques, ces temps sont plus importants, en particulier dans les communes peu et très peu denses et peuvent alors représenter une difficulté pour une partie de la population.

Clément Meyniel

Faciliter l'accès aux équipements est l'un des principaux objectifs de la politique nationale d'égalité des territoires. Un accès aisé assure l'attractivité du territoire et une meilleure qualité de vie de ses habitants.

Afin d'offrir à proximité des services de qualité, la loi NOTRE prévoit la mise en place de maisons de services au public. Parallèlement, elle stipule la nécessité d'élaborer des schémas départementaux d'accessibilité à ces services.

Cette accessibilité varie selon les territoires. Elle est étudiée ici au travers de la grille communale de densité (définitions), outil élaboré par l'Insee et le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Celle-ci permet de mesurer la concentration de la population sur l'espace communal pour en déterminer le degré de densité et ainsi de s'affranchir des limites administratives. Les indicateurs élaborés au vu de cette grille apportent des premiers éléments

d'analyse pouvant entrer dans la réalisation de diagnostics départementaux.

Une mesure de la densité de la population

Issue des travaux de la Commission européenne, la grille permet de classer les communes selon quatre degrés de densité de population, allant de territoires denses à très peu denses. Deux communes de même surface et de

1 La moitié de la population dans les communes les moins denses

Communes	Population			Superficie			nombre, km ² , %	
	Centre-Val de Loire	France de province	France métropolitaine	Centre-Val de Loire	France de province	France métropolitaine		
Denses	583 293	22,8	24,6	35,5	340	0,9	1,0	1,4
De densité intermédiaire	686 001	26,8	33,1	29,1	1 970	5,0	7,8	8,1
Peu denses	1 085 873	42,5	37,3	31,2	23 085	58,5	56,4	56,2
Très peu denses	201 668	7,9	5,0	4,2	14 024	35,6	34,8	34,3
Total	2 556 835	100,0	100,0	100,0	39 419	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 2011

population identique peuvent appartenir à deux groupes différents dès lors que leur population est disséminée ou concentrée sur l'espace communal.

L'analyse des temps d'accès au moyen de cet outil permet de s'interroger sur le lien entre densité de population et éloignement aux services et donc difficulté d'accès.

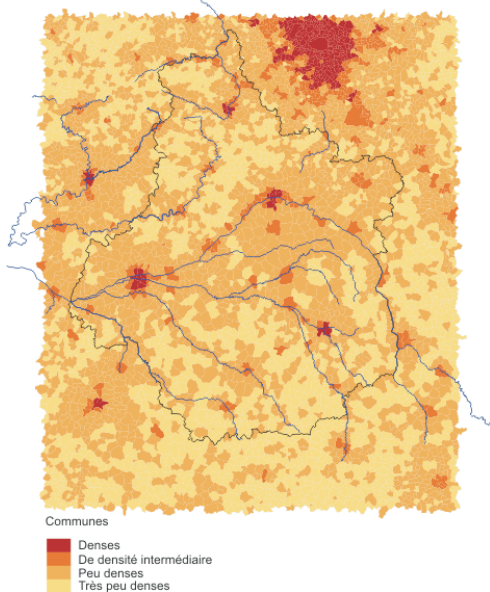
La moitié de la population concentrée sur 6 % du territoire

La région s'étend sur une surface de 39 419 km² et compte plus de 2,5 millions d'habitants (figure 1). Dans la nouvelle configuration des régions, le Centre-Val de Loire devient l'une des moins densément peuplées avec 65 habitants au km². Ainsi, la moitié de la population réside dans les communes peu et très peu denses, contre seulement 42 % des habitants de France de province. La part de la population résidant dans les communes très peu denses est supérieure de près de trois points à celle de la France de province et celle dans les communes peu denses de plus de cinq points.

La moitié de la population régionale vit dans les communes denses et de densité intermédiaire qui couvrent 6 % de la superficie du territoire. Une partie des communes des agglomérations d'Orléans, Tours et Chartres sont, dans cette grille, considérées comme des territoires denses, ainsi que la commune de Bourges. Ces espaces denses, qui représentent moins de 1 % de la superficie régionale, abritent un quart de la population.

Les communes dites de densité intermédiaire se situent en périphérie des grands pôles ou forment le cœur d'agglomérations de plus petite taille comme à Montargis ou

2 Une population essentiellement concentrée sur l'axe ligérien



Source : Insee, Recensement de la population 2011

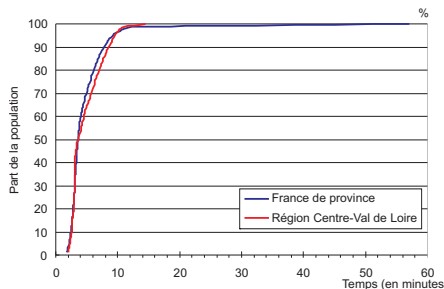
Blois et, dans une moindre mesure, à Châteauroux ou Vendôme. D'autres communes de densité intermédiaire, comme Issoudun, sont isolées (figure 2).

Des écarts de temps d'accès liés au degré de densité de la population

Les temps d'accès à un panier d'équipements et services (définitions) répondant aux besoins de la vie courante sont très proches entre communes denses et intermédiaires. Avec un temps d'accès moyen par la route d'un peu plus de trois minutes, la population de ces communes a une accessibilité aisée à ces différents équipements. Celle des communes peu denses met en moyenne deux fois plus de temps pour y parvenir, et celle des communes très peu denses trois fois plus. Ce panier de vingt-deux équipements, élaboré à partir de la base permanente des équipements (définitions) doit pouvoir répondre aux besoins quotidiens de l'ensemble de la population. Il regroupe des commerces, des établissements scolaires, des soins de premier recours ainsi que des services pour personnes âgées ou de garde d'enfants.

Les temps estimés représentent la moyenne des temps d'accès à chaque équipement du panier. Ils correspondent à la distance routière aller, en heure pleine, pour se rendre à l'équipement le plus proche. En pratique, les trajets ne sont pas tous faits en voiture et le modèle ne prend pas en compte certains critères (recherche d'une place de parking, feux...). Cependant, ces temps théoriques assurent la comparabilité des communes en termes d'accessibilité et d'enclavement.

3 Temps d'accès de la population au panier de biens et services usuels



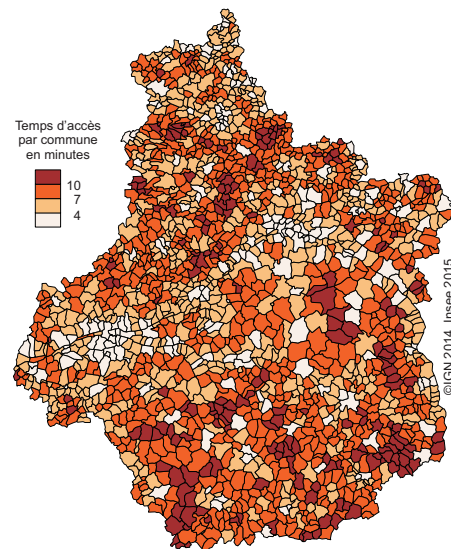
Note de lecture : en région Centre-Val de Loire, 80 % de la population a accès au panier de biens et services usuels courants en moins de sept minutes.

Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métric

En France métropolitaine, neuf habitants sur dix ont accès à ces équipements usuels en moins de sept minutes, alors qu'en Centre-Val de Loire c'est le cas pour moins de huit habitants sur dix (figure 3 et figure 4). Tous les résidents des communes denses ou intermédiaires de la région y accèdent en sept minutes ou moins. Ils sont sept sur dix dans les communes peu denses et seulement un sur dix dans les communes très peu denses.

En revanche, les disparités de temps d'accès sont relativement faibles sur la région. L'ensemble de la population parvient en moins de quinze minutes à l'ensemble des équipements ou services, contre près d'une heure dans d'autres territoires de l'hexagone ayant des communes très isolées, notamment du fait du relief.

4 Temps d'accès au panier de biens et services usuels

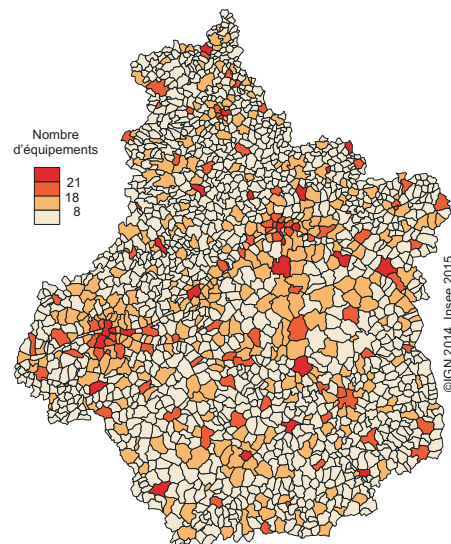


Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métric

Une plus grande diversité d'équipements dans les communes denses

En moyenne, sur les vingt-deux équipements qui composent le panier, vingt sont présents dans les communes denses et seize dans les communes intermédiaires. À l'opposé, une commune peu dense dispose en moyenne de sept équipements et une très peu dense de moins de deux (figure 5).

5 Nombre d'équipements du panier de biens et services usuels présents dans la commune



Source : Insee, BPE 2013

Une concentration de l'emploi plus importante que celle de la population

Outre l'accès aux équipements, la concentration de l'emploi, au vu de la plus ou moins grande densité du territoire, peut également être analysée.

L'emploi est plus concentré que la population dans les communes denses et intermédiaires, qui abritent un habitant sur deux, mais regroupent près des deux tiers de l'emploi. À l'inverse, dans les communes intermédiaires, la part des emplois est inférieure à celle de la population.

La quasi-totalité de l'emploi est répartie équitablement entre les communes denses, intermédiaires et peu denses. Les territoires très peu denses concentrent moins de 4 % de l'emploi régional. Les communes de densité intermédiaire présentent peu de spécificité en termes d'emploi, à l'exception d'une faible présence de l'agriculture. Les fonctions de recherche, les administrations publiques et les prestations intellectuelles se trouvent davantage dans les communes les plus denses.

À l'opposé, un grand nombre de fonctions sont sous-représentées dans les communes peu et très peu denses, comme les administrations publiques, l'éducation et les fonctions de la santé et du social. Neuf emplois agricoles sur dix se situent dans les communes peu et très peu denses. Ce secteur représente près d'un tiers des emplois dans les communes de faible densité (figure 7).

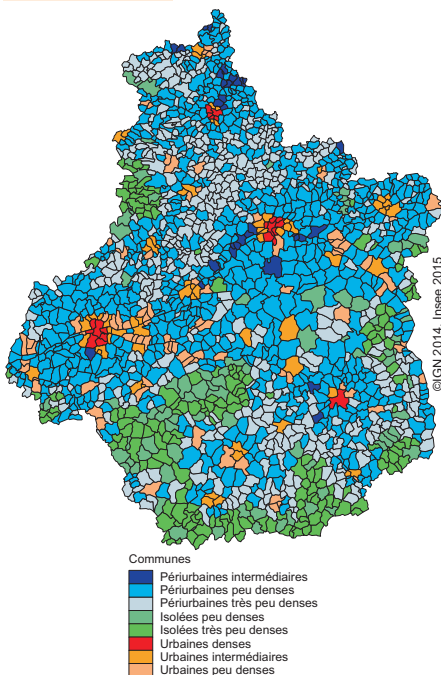
7 Des fonctions différenciées selon la densité

Fonctions	Communes					Part des emplois
	denses	de densité intermédiaire	peu denses	très peu denses	ensemble	
Administration publique	43,3	30,7	23,7	2,3	100,0	8,7
Agriculture	3,5	8,5	57,4	30,6	100,0	3,5
Bâtiment Travaux Publics	23,1	29,8	41,3	5,8	100,0	6,9
Commerce inter-entreprise	35,7	32,6	29,6	2,1	100,0	3,2
Conception-recherche	45,1	30,7	23,2	1,0	100,0	2,1
Culture-Loisir	39,8	29,0	26,9	4,3	100,0	1,6
Distribution	32,7	36,7	28,9	1,7	100,0	7,6
Éducation-formation	38,8	34,0	25,5	1,7	100,0	4,9
Entretien-réparation	27,9	33,8	35,4	2,9	100,0	8,2
Fabrication	22,6	36,3	38,5	2,6	100,0	11,0
Gestion	42,7	32,9	22,7	1,7	100,0	12,1
Logistique	27,7	34,5	35,0	2,8	100,0	9,0
Prestation intellectuelle	43,1	30,3	24,1	2,5	100,0	2,6
Santé-social	39,1	36,0	23,4	1,5	100,0	8,7
Services de proximité	28,4	30,1	36,7	4,8	100,0	9,9
Total	32,4	32,3	31,6	3,7	100,0	100,0
Population	22,8	26,8	42,5	7,9	100,0	-

Source : Insee, Recensement de la population 2011

Dans les communes denses et intermédiaires, lorsque les équipements ne sont pas présents sur la commune, ils sont

6 Des communes périurbaines de densité variable



Source : Insee, Recensement de la population 2011

majoritairement accessibles en un temps limité : moins de deux équipements en moyenne sont à plus de sept minutes. Par contre, dans les communes très peu denses, la moitié des équipements absents sur le territoire communal sont à plus de sept minutes.

Une accessibilité variable pour les habitants des communes périurbaines et isolées

L'approche par la grille communale de densité vient compléter celle qu'offre le découpage en aires urbaines (définitions), fondée sur les navettes domicile-travail (figure 6).

Les habitants d'une commune, classée périurbaine ne sont pas tous logés à la même enseigne. Ils peuvent mettre entre deux et quinze minutes pour accéder aux équipements de la vie courante. Mais ce constat est identique dans certaines communes, dites isolées, dont les résidents peuvent atteindre plus aisément les services que ceux de communes périurbaines.

Ainsi, en Indre-et-Loire, les habitants de Chinon, commune urbaine, mettent en moyenne moins de trois minutes pour

atteindre les divers commerces et services de la vie quotidienne, temps équivalent à celui de la population de Tours. En revanche, dans certaines communes périurbaines environnantes (Lerné ou Marçay) l'accessibilité est de l'ordre de neuf minutes, temps supérieur à celui de communes isolées proches comme Richelieu ou Chaveigne.

En effet, dans le périurbain et l'isolé, c'est la densité de population de la commune qui détermine le temps d'accès. À densité égale, les habitants des communes isolées ou périurbaines ont des temps similaires. La population de communes périurbaines, comme Lerné et Marçay, met autant de temps à se rendre aux divers équipements et services que les habitants de Chézelle, commune isolée très peu dense.

Des écarts de temps d'accès plus marqués pour des équipements plus spécifiques

Un panier d'équipements à destination des jeunes adultes a été conçu en regroupant treize équipements tournés vers l'emploi, la formation, les loisirs et des soins spécifiques.

Les temps d'accès à ce panier sont plus importants, quelle que soit la densité du territoire. Pour les Orléanais, il est en moyenne de six minutes, soit deux fois plus que pour parvenir aux équipements du panier de biens de la vie courante.

Les écarts entre communes denses et très peu denses sont également plus marqués, avec des temps d'accès moyens respectivement de six et dix-neuf minutes. Les difficultés pour atteindre les équipements dans les communes peu et très peu denses sont donc d'autant plus fortes que l'équipement visé est spécifique et moins présent sur le territoire.

Les temps d'accès au panier de biens usuels des habitants de Bourges, commune dense, et Reuilly, commune peu dense, sont respectivement de trois et sept minutes en moyenne. Pour se rendre aux équipements plus orientés vers les jeunes, ces temps passent de cinq minutes pour les habitants de la ville de Bourges à dix-huit minutes pour ceux de Reuilly.

De plus, pour ce type de services, au-delà de la densité, le caractère périurbain ou isolé joue. Les temps d'accès sont plus élevés dans les communes isolées que dans les communes périurbaines, ce qui n'est pas toujours le cas pour les équipements du quotidien.

Aller au-delà du temps d'accès

Le temps d'accès aux équipements et services ne se mesure pas uniquement en temps

d'accès. Les problèmes rencontrés et les solutions à mettre en œuvre sont différents suivant le type de territoire. Pour les communes peu et très peu denses, l'éloignement des équipements et services est la principale source de difficulté. Cependant, des problèmes de mobilité peuvent également impacter l'accessibilité, notamment le manque de moyen ou encore l'âge des personnes concernées.

Le revenu médian dans les communes peu et très peu denses est équivalent à celui des autres communes. Le taux de pauvreté, avec un seuil fixé à 60 % du revenu médian, est même inférieur de cinq points à celui des communes denses, où les inégalités de revenu sont plus marquées. Les habitants des communes peu et très peu denses ne cumulent donc pas des temps d'accès importants avec de

moindres revenus. En revanche, la part des personnes âgées de 75 ans et plus dans ces communes est de deux points supérieure à celle des communes denses. L'éloignement des équipements et services peut engendrer des difficultés pour ces populations isolées, pas toujours motorisées. ◆

Méthodologie et sources

La **typologie européenne Degré d'urbanisation** est une classification conçue par la Commission européenne. À partir de carreaux de un km de côté, on forme des mailles urbaines, agrégations de carreaux contigus qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 300 habitants par km² et un minimum de 5 000 habitants. Pour définir l'urbain dense, on forme ensuite des mailles urbaines denses qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 1 500 habitants par km² et un minimum de 50 000 habitants.

En appliquant une méthode identique sur les zones moins denses, on forme des mailles qui remplissent deux conditions : une densité de population au carreau d'au moins 25 habitants par km² et un minimum de 300 habitants. La typologie de l'Insee complète ainsi la nomenclature européenne pour proposer quatre niveaux de densité :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses.

Définitions

Le **zonage en aires urbaines** de 2010 propose une mesure des aires d'influences des villes sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente, ayant un emploi, travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Dans le cadre du croisement entre la nouvelle grille de densité et le zonage en aires urbaines, les autres communes multipolarisées ont été rattachées aux communes périurbaines.

La **base permanente des équipements (BPE)** répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture. Elle permet de mesurer le niveau d'équipements et de services sur un territoire.

Paniers d'équipements et services

Les équipements et services qui constituent ces paniers ont été retenus en fonction de leur proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. L'ensemble de la gamme de proximité a été ainsi reconsidéré. Les services à domicile ont été écartés, ainsi que les équipements, comme les agences immobilières qui ne sont pas d'usage du quotidien. Pour les mêmes raisons, d'utilité et d'usage, les collèges ont été pris en compte. Hypermarchés et supermarchés ont été comptés aux côtés des supérettes comme services d'alimentation du quotidien. Ces paniers ont été conçus conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Temps d'accès : pour chaque commune, on calcule la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements d'un panier. Une commune peut être équipée d'une boulangerie, mais sans disposer d'épicerie, ni de coiffeur, qui peuvent se situer chacun dans des communes avoisinantes. Ces temps d'accès sont calculés à partir du distancier Insee Métric et représentent des temps de parcours par la route. Ainsi, pour chaque commune, on dispose du temps moyen nécessaire pour accéder à chaque équipement du panier.

Le temps médian d'accès à un panier calculé sur un territoire, par exemple une région, représente la médiane des temps d'accès communaux de ce territoire. Pour son calcul, il est pris en compte la population de chaque commune, de sorte qu'une commune très peuplée pèsera davantage qu'une commune moins peuplée.

Bibliographie

- Des équipements et services inégalement répartis en Centre-Val de Loire, *Insee Analyse Centre-Val de Loire*, n° 17, juillet 2015.
- L'accès aux services, une question de densité des territoires, *Insee Première*, n° 1579, janvier 2016.

Insee Centre-Val de Loire
131, rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directeur de la publication :
Jean-Michel Quélecc

Chef de projet :
Gilles Valaisson

Rédactrice en chef :
Annie Clerzau

Relations médias :
medias-centre@insee.fr

ISSN 2416-9471
© Insee 2016



Insee
Mesurer pour comprendre